Divorce et remariage selon la Bible : que dit vraiment l'Écriture ?

Le divorce et le remariage sont des sujets délicats qui soulèvent de nombreuses questions parmi les chrétiens. Dieu permet-il le divorce ? Dans quelles circonstances une séparation peut-elle être justifiée ? Une personne divorcée peut-elle se remarier sans commettre d'adultère ?

Pour répondre à ces questions, il est indispensable de considérer l'ensemble de l'enseignement biblique, sans isoler certains versets de leur contexte. Si Dieu a voulu le mariage comme un engagement pour la vie, sa Parole reconnaît aussi la réalité du péché, des trahisons et des situations conjugales parfois dramatiques.

L'objectif n'est donc ni de banaliser le divorce, ni de condamner systématiquement toutes les personnes divorcées, mais de discerner ce que la Bible enseigne réellement, dans la vérité et dans la grâce de Dieu.

1. Le mariage : un engagement voulu par Dieu pour la vie

Dès la création, Dieu établit le mariage comme une union particulière entre un homme et une femme :

« C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair. » (Genèse 2.24)

Jésus rappelle lui-même ce principe :

« Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. » (Marc 10.9)

Le mariage n'est pas simplement une formalité administrative ou une cohabitation. C'est un engagement de vie qui implique notamment la fidélité sexuelle, l'amour, le respect, la protection et le soutien mutuel, ainsi que la responsabilité de fonder une famille si possible.

Cet engagement est normalement pris pour toute la vie, jusqu'à ce que la mort sépare les époux.

C'est pourquoi Dieu condamne le divorce et la trahison conjugale (Malachie 2.16). Une séparation peut avoir des conséquences profondes, particulièrement pour les enfants et pour le conjoint abandonné ou privé de ressources.

Le projet de Dieu est donc clairement la fidélité et la persévérance dans le mariage, et non la séparation au premier conflit.

2. Dieu permet-il le divorce dans certaines circonstances ?

Si le mariage est voulu pour la vie, la Bible ne présente pourtant pas le divorce de manière totalement uniforme. Elle reconnaît certaines situations dans lesquelles une rupture peut être envisagée.

Jésus lui-même rappelle que Moïse avait permis la répudiation à cause de la dureté du cœur humain : « C'est à

cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; mais au commencement, il n'en était pas ainsi. » (Matthieu 19.8)

Cette parole est importante : Dieu n'a jamais présenté le divorce comme son projet idéal. Mais il tient compte de la réalité du péché et de la dureté du cœur humain.

Trois éléments bibliques doivent notamment être pris en considération.

La dureté du cœur et la destruction des engagements conjugaux

Lorsque les engagements fondamentaux du mariage sont durablement et volontairement bafoués, que l'un des conjoints refuse d'aimer, de protéger, de respecter ou de prendre soin de l'autre, la situation doit être examinée avec sérieux.

Il ne s'agit pas de justifier un divorce à la moindre difficulté. Mais lorsque les engagements du mariage sont quotidiennement violés et que les personnes les plus vulnérables ne sont plus protégées, une séparation définitive peut parfois devenir un moindre mal.

L'infidélité et l'inconduite sexuelle (pornéia)

En Matthieu 19.9, Jésus mentionne une exception à l'interdiction de répudier son épouse et d'en épouser une autre : l'infidélité.

Le terme grec employé est *pornéia*. Il désigne l'inconduite sexuelle, les relations sexuelles en dehors du mariage et, plus largement, les comportements sexuels contraires à l'ordre voulu par Dieu.

Le péché sexuel représente une atteinte particulièrement grave à l'engagement conjugal. Le corps humain n'est pas une réalité négligeable : il est destiné à devenir le temple du Saint-Esprit (1 Corinthiens 6.18-20).

L'abandon par un conjoint non croyant

L'apôtre Paul aborde une autre situation en 1 Corinthiens 7.15 : « Mais si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix. »

Paul reconnaît ainsi qu'un chrétien ne peut pas toujours empêcher son conjoint non croyant de mettre fin au mariage. Dans une telle situation, le croyant abandonné n'est pas tenu de maintenir à tout prix une union que l'autre a décidé de rompre.

Ces situations ne doivent toutefois pas devenir des prétextes pour rechercher la séparation. Chaque cas demande du discernement et un examen sérieux des responsabilités de chacun.

3. Pourquoi Jésus s'est-il opposé si fermement aux divorces abusifs ?

Pour bien comprendre les paroles de Jésus sur le divorce et le remariage, il faut replacer son enseignement dans son contexte.

En Marc 10.2, les pharisiens lui demandent : « Est-il permis à un mari de renvoyer sa femme ? »

Cette question faisait référence à Deutéronome 24.1, passage qui réglementait la répudiation.

À l'époque, deux grandes écoles rabbiniques défendaient des interprétations différentes :

- L'école de Shammaï considérait que le divorce devait être réservé à des motifs graves.

- L'école de Hillel admettait des motifs beaucoup plus légers, laissant ainsi à l'homme une grande liberté pour répudier sa femme.

Jésus refuse cette banalisation du divorce. Il rappelle le projet originel de Dieu : l'homme et la femme sont appelés à devenir une seule chair et personne ne doit séparer ce que Dieu a uni (Genèse 2.24 ; Marc 10.6-9).

Son enseignement dénonce notamment les divorces de complaisance, utilisés pour se débarrasser de son conjoint et épouser une autre personne tout en donnant à cette démarche une apparence de légalité religieuse.

Jésus ne donne donc aucune légitimité aux faux divorces qui ne sont que des adultères déguisés.

L'Église ne doit jamais sanctifier de telles pratiques.

4. Une personne divorcée peut-elle se remarier selon la Bible ?

C'est certainement l'une des questions les plus importantes et les plus douloureuses pour les personnes concernées.

Dans Marc 10.10-12, Jésus déclare que celui qui renvoie son épouse et en épouse une autre commet un adultère.

Faut-il en conclure que tout remariage après un divorce constitue nécessairement un adultère ?

Pour répondre correctement, il faut rapprocher ce passage des autres textes bibliques, notamment Matthieu 19.9 et 1 Corinthiens 7.15.

Nous avons vu que Jésus mentionne une exception en cas d'inconduite sexuelle et que Paul reconnaît la situation du conjoint abandonné par un non-croyant.

Si la Bible reconnaît que certaines situations peuvent légitimement mettre fin à un mariage, il serait incohérent d'affirmer que tout remariage est nécessairement un adultère.

Autrement dit, tout divorce n'est pas automatiquement légitime, mais tout divorce n'est pas non plus nécessairement la faute morale des deux conjoints.

Une personne peut avoir subi une infidélité, un abandon ou des comportements conjugaux particulièrement destructeurs sans être elle-même responsable de la rupture.

L'Église doit donc savoir distinguer les situations.

Elle ne doit ni bénir les divorces provoqués par la frivolité ou le désir adultère, ni fermer systématiquement la porte à un remariage lorsqu'une rupture est bibliquement justifiée.

Le remariage n'est pas une autorisation automatique. Il demande du discernement, du recul, un travail de guérison et un examen sincère des responsabilités passées.

5. Divorce et remariage : quelle place pour la grâce de Dieu ?

Un divorce reste toujours un échec par rapport au projet initial de Dieu pour le mariage. Mais un échec conjugal ne signifie pas nécessairement qu'une personne soit définitivement exclue de la grâce de Dieu.

Jésus a déclaré à la femme surprise en adultère : « Je ne te condamne pas non plus ; va, et ne pèche plus. » (Jean 8.11)

Cette parole nous rappelle que la grâce de Dieu ouvre un chemin de repentance et de restauration.

Le divorce, comme les autres péchés, peut être pardonné lorsqu'il y a une repentance sincère et une volonté de réparer ce qui peut encore l'être.

Il faut également prendre garde à certaines incohérences dans notre manière de juger les situations.

Pourquoi accepter avec facilité le mariage de personnes ayant connu plusieurs relations sentimentales, tout en refusant systématiquement d'envisager le remariage d'une personne divorcée qui a pourtant subi l'infidélité, la violence ou l'abandon de son conjoint ?

Pourquoi appliquer une discipline ecclésiastique sans chercher à comprendre qui a réellement porté la responsabilité de la rupture ?

La vérité biblique ne doit jamais être séparée de la justice, de la miséricorde et de la grâce.

L'Église est appelée à défendre la sainteté du mariage, mais aussi à accueillir, accompagner et restaurer ceux qui ont traversé un drame conjugal.

6. La séparation temporaire : une possibilité pour sauver un mariage

Toutes les crises conjugales ne doivent pas nécessairement conduire au divorce.

Dans certaines situations, une séparation temporaire peut même permettre de prendre du recul et d'éviter une rupture définitive.

Paul aborde la question de la séparation entre époux en 1 Corinthiens 7.10-11. Il précise que celui ou celle qui se sépare doit demeurer sans se remarier ou rechercher la réconciliation avec son conjoint.

Il évoque également en 1 Corinthiens 7.5 la possibilité d'une abstinence temporaire décidée d'un commun accord, notamment pour vaquer à la prière.

Dans un couple en grande difficulté, une séparation provisoire peut donc être envisagée lorsqu'elle répond à un objectif précis : permettre l'apaisement, la réflexion, la prière et la restauration de la relation.

Elle doit être limitée dans le temps et orientée vers une reprise de la vie commune dans de meilleures dispositions.

Une séparation temporaire ne doit jamais obliger un conjoint à rester dans un foyer où il subit des violences ou se trouve en danger. Lorsque sa sécurité ou celle des enfants est menacée, il faut d'abord les mettre à l'abri et

rechercher une aide adaptée.

Conclusion : défendre le mariage sans condamner ceux qui ont échoué

La position biblique sur le divorce et le remariage demande de tenir ensemble deux vérités.

D'une part, Dieu veut que le mariage soit une union fidèle, durable et protégée. Le divorce ne doit jamais être banalisé, utilisé comme un prétexte à l'adultère ou considéré comme une solution facile aux difficultés conjugales.

D'autre part, la Bible reconnaît que certaines situations graves peuvent justifier une rupture. Elle ne nous autorise pas à mettre toutes les personnes divorcées dans la même catégorie, ni à considérer automatiquement tout remariage comme un adultère.

Notre responsabilité chrétienne est de défendre le projet de Dieu pour le mariage, tout en manifestant la vérité, la justice et la grâce envers ceux qui traversent ou ont traversé un échec conjugal.

Car la grâce de Dieu ne banalise pas le péché, mais elle ouvre toujours un chemin de repentance, de pardon et de restauration.

Pour approfondir cet enseignement

Vous souhaitez mieux comprendre ce que la Bible enseigne sur le mariage, le divorce et le remariage ?

Découvrez l'École Biblique en ligne gratuite CDLR. Dans son étape 44, consacrée à l'enseignement biblique sur le mariage, vous pourrez approfondir ces questions et découvrir les différents textes bibliques qui éclairent cette thématique.

Notre objectif n'est pas seulement de transmettre des connaissances bibliques, mais de former des disciples capables de mettre en pratique la Parole de Dieu.